



OBJET DU MARCHE :

**FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL
CHAUSSURES DE SECURITE
2012**

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

(C.C.P.)

Marché à bons de commande et à Lots séparés

(Suivant Article 28 du Code des Marchés Publics en référence à l'Article 77 du même Code).

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MAROMME

Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 – FORME ET DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 4 – MODALITES D’EXECUTION DES MARCHES	4
ARTICLE 5 – LIVRAISON	5
ARTICLE 6 – PENALITES DE RETARD	6
ARTICLE 7 – RESILIATION	6
ARTICLE 8 – DIFFERENDS ET LITIGES	6
ARTICLE 9 – PRIX DES MARCHES	7
ARTICLE 10 – MODALITES DE REGLEMENT	8
ARTICLE 11 – DEFINITION ET DESCRIPTION DES LOTS	9
Généralités	9
Lot n° 1 – Vêtements de travail – Vêtements forestiers	10
Lot n° 2 – Vêtements haute-visibilité	14
Lot n° 3 – Vêtements de cuisine – entretien et crèches	16
Lot n° 4 – Vêtements sportswear	18
Lot n° 5 – Chaussures de sécurité et de ville	20
Lot n° 6 – Chaussures alimentaires	22
ARTICLE 12 – JUGEMENT DES OFFRES	23
ARTICLE 13 – MODALITES D’OBTENTION ET DE REMISE DU D.C.E.	23
ARTICLE 14 – DEROGATION AU CCAG	26

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet de fournir les vêtements de travail, de cuisine et les chaussures de sécurité pour les besoins du personnel de la Ville de Maromme.

ARTICLE 2 – FORME ET DUREE DU MARCHE

Marché fractionné à bons de commande et à lots séparés (Article 28 du Code des Marchés Publics en référence à l'Article 77 du même Code).

Les prestations scindées en 6 lots distincts énoncés dans le tableau ci-dessous sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

LOTS	Minimum annuel H.T.	Maximum annuel H.T.
Lot n°1 : Vêtements de travail – Vêtements forestiers	3 000 €	6 000 €
Lot n°2 : Vêtements haute visibilité	2500 €	5 000 €
Lot n°3 : Vêtements de cuisine, entretien, crèches	4 000 €	6 000 €
Lot n°4 : Vêtements sportifs – Sport wear	1 500 €	3000 €
Lot n° 5 : Chaussures de sécurité, chaussures de ville	1 500 €	3 000 €
Lot n° 6 : Bottes et chaussures alimentaires	1 500 €	3 000 €

Chaque lot sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une durée de 1 an à compter de la date de notification. Il est reconductible 3 fois, par période de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans.

Selon les dispositions de l'article 16 du Code des Marchés Publics, le titulaire du marché pourra refuser la reconduction. De même, le Pouvoir Adjudicateur peut décider, par l'envoi d'une lettre recommandée 3 mois avant la date de reconduction, de ne pas proroger le marché.

L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (AE) et son bordereau des prix pour chacun des lots ;
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures courantes et de services CCAG/FCS (décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la direction des journaux officiels, brochure n°2014) sans application de son chapitre VII ;

ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION DES MARCHES

Principe :

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par la Ville de MAROMME. L'émission du premier bon de commande marque la date du début du marché et en détermine la durée. L'émission des bons de commande ne pourra se faire pendant la durée du marché.

Les bons de commandes sont adressés au Titulaire par télécopie (avec accusé de réception), par envoi Internet (avec récépissé d'envoi) ou remis en main propre contre délivrance d'un récépissé.

Les bons de commande sont émis par la direction du Pôle Moyens Généraux ou par le Service Financiers. La personne habilitée à signer les bons de commande est le Maire de la Ville de Maromme ou son adjoint, ayant reçu délégation du conseil municipal.

Les bons de commande comporteront les mentions suivantes :

- le numéro du marché ou le numéro du bon de commande,
- le nom et l'adresse du Titulaire,
- le contenu détaillé des prestations à réaliser ou la référence correspondante au bordereau des prix,
- la détermination des quantités et le détail des prix HT, le taux et le montant de la TVA et le prix TTC,
- le(s) destinataire(s),
- l'indication, le cas échéant, de la mention « commande urgente ».

Modifications de détail au dossier de consultation

La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 5 – LIVRAISON**Délais :**

Sauf stipulation différente dans les bons de commande, les délais de livraison sont ceux indiqués dans le tableau ci-après. Ils courent à partir du jour de la réception par le Titulaire du bon de commande (sur présentation d'un justificatif de réception).

Désignation des lots	Délai maximum de livraison
Lot n°1 : Vêtements de travail – Vêtements forestiers Lot n°2 : Vêtements haute visibilité Lot n°3 : Vêtements de cuisine, entretien, crèches Lot n°4 : Vêtements sportifs – Sport wear	5 semaines
Lot n° 5 : Chaussures de sécurité, chaussures de ville Lot n° 6 : Bottes et chaussures alimentaires	2 semaines

Le fournisseur pourra proposer à l'acte d'engagement, un délai de livraison inférieur au délai contractuel qui constituera un critère de jugement des offres.

Lieu de livraison :

Toutes les livraisons s'effectueront sur le site du centre Technique Municipal de la Ville de Maromme, 4 rue Jacquard, Zone industrielle de la Maine à Maromme.

Les fournitures seront réceptionnées et contrôlées par le Service Réception du Magasin des Services Techniques.

Modalités et conditions :

La livraison des articles se fera impérativement dans un emballage individuel étiqueté au nom de l'agent sans aucun supplément de prix.

Ne seront admises que les livraisons complètes (sans reliquat) correspondant à l'article sur le bon de commande.

Toutes les livraisons s'effectueront franco de port, sans exception, quelle que soit la quantité commandée.

Les risques afférents au transport et à la livraison des vêtements ou chaussures incombent au Titulaire du marché sans aucun supplément de prix.

Réception – Admission- Vérifications

A la réception, toute fourniture non conforme, présentée endommagée ou incomplète et ne respectant pas les doléances prévues au présent C.C.P. sera refusée et son remplacement sera mis à la charge complète du fournisseur, tout frais compris.

Les opérations de vérifications se feront conformément au chapitre IV du CCAG/FCS (décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la direction des journaux officiels, brochure n° 2014).

ARTICLE 6 – PENALITES DE RETARD

Les fournitures dont la livraison n'aura pu avoir lieu dans les délais seront considérées comme n'ayant pas été livrées et des pénalités de retard seront appliquées.

En cas de retard dans la livraison des fournitures par rapport aux délais contractuels ou de retard dans la restitution d'une fourniture défectueuse ou de remplacement, des pénalités de retard seront également appliquées au titulaire (cf. articles 11.1, 11.2 et 11.4 CCAG/FCS décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la direction des journaux officiels, brochure n° 2014).

ARTICLE 7 - RESILIATION

Au cas où le Titulaire ne s'acquitterait pas de tout ou partie de ses engagements, le marché sera résilié aux torts de celui-ci par la Ville de Maromme (cf. article 28 du CCAG/FCS, décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la ville de Maromme) après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le marché sera résilié sans contrepartie pour la part non exécutée.

ARTICLE 8 – DIFFERENDS ET LITIGES

Le Tribunal Administratif est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 9 – PRIX DES MARCHES

Contenu des prix :

Les prix des articles référencés au marché sont des prix unitaires. Les prix sont appliqués aux quantités réellement livrées. Ils sont réputés comprendre toutes les charges frappant les matériels, leur emballage et leur transport jusqu'aux lieux de livraison.

Détermination des prix :

Ces prix sont fixés à l'acte d'engagement.

Les prix sont réputés fermes et définitifs pour la première année et révisibles les trois années suivantes, à la date anniversaire suivant notification.

Le titulaire s'engage à faire connaître ses nouveaux tarifs, par lettre recommandée avec accusé de réception 1 mois au plus tard avant la date anniversaire de la notification du lot du marché dont il est le titulaire.

Dans le cas où le titulaire ne présenterait pas ses nouveaux tarifs dans les délais demandés ci-dessus, les tarifs de la première période ou de la période précédente seront reconduits d'office durant la période suivante d'exécution.

La ville de Maromme s'engage à faire connaître son accord ou son refus au plus tard 8 jours avant l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif.

Clause de sauvegarde

La clause limitative dite « de sauvegarde » s'applique : La Ville de Maromme se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie du marché non exécutée pour chacun des lots à sa date anniversaire du présent marché, lorsque l'augmentation du nouveau tarif est jugée excessive. Les prix peuvent varier entre 3% et 5% d'augmentation pendant toute la durée du marché en fonction du bordereau de prix figurant à l'acte d'engagement sans toutefois pouvoir excéder 2 % par an après la première année par rapport aux prix révisés de la période précédente.

Le prix unitaire reste constant quelques soient la taille, la couleur ou la coupe de chacun des articles figurant dans le bordereau des prix, décrits dans le présent C.C.P. pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 10 – MODALITES DE REGLEMENT**Facturation :**

Le Titulaire adresse une facture en 2 exemplaires originaux et 1 duplicata par bon de commande émis.

La facture porte, outre les mentions légales du fournisseur, les indications suivantes :

- La désignation de la personne publique contractante ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement ;
- La référence du marché ;
- La référence du bon de commande ;
- Le détail des matériels référencés livrés (désignation, quantité, prix unitaire du bordereau des prix) ;
- Le montant total hors TVA de la facture ;
- Le taux de TVA et le montant total T.T.C de la facture ;
- La date de la facture.

Les factures sont libellées au nom et adressées à :

Mr le Maire, Direction des services financiers
Hôtel de ville, BP 1095 76153 MAROMME CEDEX

ORDONNATEUR :

Les mandats de paiement seront ordonnés par Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité.

COMPTABLE :

Les mandats de paiement seront assignés par le Receveur Percepteur de la Ville de MAROMME.

En cas de nantissement, tout acte de cession de créance doit être adressé au comptable désigné ci-dessus.

Délai de paiement :

Chaque facture émise fait l'objet d'un paiement à titre de paiement définitif.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 – DEFINITION ET DESCRIPTION DES LOTS

GENERALITES

LES QUANTITES DEFINIES DANS LE BORDEREAU DES PRIX SONT ESTIMEES ET NE SONT DONNEES UNIQUEMENT QU’A TITRE INDICATIF ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENGAGER LA COLLECTIVITE.

FICHES TECHNIQUES, NUANCIER

Pour tous les lots, les fiches techniques des articles sont à produire par l’Opérateur Economique. Un nuancier des tissus et couleur sera également joint à l’offre.

Il est à noter que chacun des produits présentés devra intégrer le respect de toutes les normes en vigueur (définies dans le descriptif ci-après) au jour de la remise de l’offre.

IDENTIFICATION DES VETEMENTS

Les lots n°1,2, 3 et 4 comporteront des broderies et/ou des logos thermocollés.

- Broderie
 - Thermocollage
- Plusieurs bons à tirer seront à fournir pour les broderies et logos qui sont compris dans le prix des vêtements. **En aucun, ils ne feront l’objet d’une majoration du prix.**

Afin de réaliser les maquettes, vous pouvez télécharger les logos en couleur sur le site de Ville de Maromme.

A - BRODERIE

La taille du texte des broderies sera au maximum de 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur à poser sur les :

- vestes, blousons, blouses : côté cœur
- pantalon, poche cuisse droite.

B - THERMOCOLLAGE

Un logo thermocollé sera mis au dos des vêtements extérieurs imperméables, des polos et sweat shirts. La couleur est déterminée en fonction du vêtement.

Des flocages de :

- 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
- 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos

ECHANTILLONS

Après analyse des candidatures, la Collectivité se réserve le droit de solliciter l’Opérateur économique afin d’obtenir des échantillons des produits du lot pour lequel il aura remis une offre.

Ces échantillons seront, alors, adressés aux Services Techniques de la Ville de Maromme, **en double exemplaire, dans un délai de sept jours calendaires à compter de la réception de la demande d’échantillons adressée par fax.**

Ces échantillons seront restitués à l’Opérateur économique sauf à celui qui sera attributaire du marché. Dans ce cas, il lui sera rendu 1 seul exemplaire, le second sera conservé pendant toute la durée du marché et sans supplément de prix.

LOT N°1 : VETEMENTS DE TRAVAIL – VETEMENTS FORESTIERS

IDENTIFICATION DES VETEMENTS

Les lots n°1,2, 3 et 4 comporteront des broderies et/ou des logos thermocollés.

- Broderie
 - Thermocollage
- Plusieurs bons à tirer seront à fournir pour les broderies et logos qui sont compris dans le prix des vêtements. **En aucun, ils ne feront l'objet d'une majoration du prix.**

Afin de réaliser les maquettes, vous pouvez télécharger les logos en couleur sur le site de Ville de Maromme.

A - BRODERIE

La taille du texte des broderies sera au maximum de 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur à poser sur les :

- vestes, blousons, blouses : côté cœur
- pantalon, poche cuisse droite.

B - THERMOCOLLAGE

Un logo thermocollé sera mis au dos des vêtements extérieurs imperméables, des polos et sweat shirts. La couleur est déterminée en fonction du vêtement.

Des flocages de :

- 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
- 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos

PARKA (suivant modèle photo)

- 100 % polyester
- Imperméable
- Doublure matelassée
- Coloris gris, 2 bandes gris acier sur les manches
- lavage à une température de 40°
- 2 poches tempête à glissière, une poche poitrine à velcro,
- une poche intérieure
- Fermeture centrale à glissière et cordon de serrage en bas
- Poignet fermé par bande velcro et poignet tricot intérieur
- Capuche amovible avec visière, doublure matelassée avec cordon
- de serrage
- Logo Ville de Maromme thermocollé aux couleurs, garanti 50 lavages
 - en haut à gauche : 5 cm x 2,5 cm
 - au dos : 25 cm x 13 cm
- Taille M à XXXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits

BLOUSONS (suivant modèle photo)

- 60% coton 40% polyester, 315 g/m²
- Coloris gris principalement et/ou possibilité en blanc
- Vêtement garanti 50 lavages minimum
- Col chevalière
- Manches montées fermées par un poignet boutonné ou pressions
- Fermeture centrale à glissière
- 2 poches poitrine, poche intérieure plaquée,
- 2 poches basses plaquées, poche stylo.
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, 5 cm x 2,5 cm placée en haut à gauche sur vêtement ou poche,
- Garantie 50 lavages minimum.
- Taille M à XXXL

**PANTALONS** (suivant modèle photo)

- 60% coton 40% polyester, 315 g/m²
- Coloris gris principalement et/ou possibilité en blanc
- Vêtement garanti 50 lavages minimum
- Ceinture à passants et bouton
- Braguette à fermeture cachée
- 2 poches italiennes profondes, 1 poche arrière à bouton,
- 1 poche mètre, 1 poche à rabat fermée par pression sur chaque jambe
- 2 poches genouillère
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, 5 cm x 2,5 cm placée au niveau de la poche,
- Garanti 50 lavages minimum
- Taille M à XXXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

COMBINAISONS (suivant modèle photo)

- 60% coton 40% polyester, 315 g/m²
- Coloris gris principalement et/ou possibilité en blanc
- Vêtement garanti 50 lavages minimum
- Col chevalière
- Manches montées fermées par poignets boutonnés ou pressions
- Glissière centrale cachée à double curseur
- 2 poches poitrine plaquées à velcro, 2 poches basses plaquées, 1 poche mètre, 2 poches genouillère
- Soufflet d'aisance au dos et ceinture dos élastique
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, 5 cm x 2,5 cm placée en haut à gauche sur vêtement ou poche,
- Garantie 50 lavages minimum
- Taille M à XXXL

**COTTES A BRETELLES** (suivant modèle photo)

- 60% coton 40% polyester, 315 g/m²
- Coloris gris principalement et/ou possibilité en blanc
- Vêtement garanti 50 lavages minimum
- Bavette avec poche à glissière et poche stylo
- 2 poches basses plaquées ouvertes en biais, 1 poche arrière à bouton, 1 poche mètre, 2 poches genouillère
- 2 passe-mains à boutons
- Braguette à boutons cachés
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, 5 cm x 2,5 cm placée en haut sur poche centrale de la bavette,
- Garantie 50 lavages minimum
- Taille M à XXXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

VETEMENTS FORESTIERS (pas de modèle photo)**VESTE « FORESTIER »**

- Protection des épaules et des bras
- Tissu 50 % polyester 50 % coton
- Empiècement couleur vive pour visualisation
- Coloris vert
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, garantie 50 lavages minimum.
 - en haut à gauche côté cœur : 5 cm x 2,5 cm
 - au dos : 25 cm x 13 cm
- Fermeture à glissière avec ouverture totale
- Veste assemblée par triple couture rabattue pour grande solidité
- Vêtement de protection contre les scies à chaîne - Norme EN 381 – 11
- Taille M à XXXL

PANTALON « FORESTIER »

- Protection frontale type A
- Tissu 50 % polyester 50 % coton
- Coloris vert
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, garantie 50 lavages minimum.
 - en haut à gauche côté cœur : 5 cm x 2,5 cm
- Boutons pour bretelles
- Pantalon assemblé par triple couture rabattue pour grande solidité
- Vêtement de protection contre les scies à chaîne - Norme EN 381 - 5
- Taille M à XXXL

SALOPETTE « FORESTIER »

- Protection frontale type A
- Tissu 50 % polyester 50 % coton
- Coloris vert
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, garantie 50 lavages minimum.
 - en haut à gauche côté cœur : 5 cm x 2,5 cm
- Bretelles ajustables
- Bavette lombaire
- Salopette assemblée par triple couture rabattue pour grande solidité
- Vêtement de protection contre les scies à chaîne - Norme EN 381 - 5
- Taille M à XXXL

**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

**Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage
en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits**

LOT N° 2 : VETEMENTS HAUTE VISIBILITE

IDENTIFICATION DES VETEMENTS

Les lots n°1,2, 3 et 4 comporteront des broderies et/ou des logos thermocollés.

- Broderie
 - Thermocollage
 - Plusieurs bons à tirer seront à fournir pour les broderies et logos qui sont compris dans le prix des vêtements. **En aucun, ils ne feront l'objet d'une majoration du prix.**
- Afin de réaliser les maquettes, vous pouvez télécharger les logos en couleur sur le site de Ville de Maromme.

A - BRODERIE

La taille du texte des broderies sera au maximum de 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur à poser sur les :

- vestes, blousons, blouses : côté cœur
- pantalon, poche cuisse droite.

B - THERMOCOLLAGE

Un logo thermocollé sera mis au dos des vêtements extérieurs imperméables, des polos et sweat shirts. La couleur est déterminée en fonction du vêtement.

Des flocages de :

- 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
- 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos

PARKA 4 EN 1 HAUTE VISIBILITE classe II (suivant modèle photo)

Possibilité de l'utiliser avec ou sans manches, en vêtement de pluie ou en gilet.

- Enduction microporeuse PU – coutures étanches
- Bandes rétro réfléchissantes – microbille grise, haute teneur au lavage
- Coloris Rouge fluo/ Gris
- Doublure gilet détachable avec manches amovibles dans la même matière que la parka, couvre reins
- Capuche enroulée dans le col avec cordon de serrage
- 2 poches basses, 1 poche poitrine à glissière, 1 poche stylo, 1 poche téléphone
- Logo Ville de Maromme thermocollé aux couleurs,
 - en haut à gauche: 5 cm x 2,5 cm
 - au dos : 25 cm x 13 cm
- Parka : Fermeture centrale par glissière non métallique sous patte , poignets élastiques avec rétrécissement par bande velcro
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Aucune partie métallique
- Norme de haute visibilité EN 471 (indice 3 : 2)
- Norme de protection contre les intempéries EN 343 (indice 3 : 3)
- Taille S à XXXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

PANTALON HAUTE VISIBILITE classe II (suivant modèle photo)

- 60 % polyester – 40 % coton - 290 g/m² minimum
- Bandes rétro réfléchissantes - microbille, haute teneur au lavage
- Coloris Rouge fluo/ Gris –Matériau fluo : poly/coton 280 g/m² minimum
- 2 poches côtés, 1 poche revolver, 1 poche mètre
- 2 poches genouillère, avec mousse à insérer
- Renfort genoux
- Logo Ville de Maromme aux couleurs, 5 cm x 2,5 cm, placé sur la poche cuisse gauche, thermocollé,
- Ceinture élastiquée et braguette indéchirable
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Aucune partie métallique
- Norme de haute visibilité EN 471 (classe 2)
- Norme de protection contre les intempéries EN 343
- Taille S à XXXL – 3 entre-jambes possibles

**COTTE A BRETELLES HAUTE VISIBILITE Classe II** (pas de modèle photo)

- 60 % polyester – 40 % coton- 290 g/m² minimum
- Bandes rétro réfléchissantes – microbille, haute teneur au lavage
- Coloris Rouge fluo/gris –Matériau fluo : poly/coton 280 g/m² minimum
- Bavette avec poche boutonnée
- 2 poches côtés, 1 poche revolver, 1 poche stylo, 1 poche mètre,
- 2 poches genouillère avec mousse à insérer
- Logo Ville de Maromme aux couleurs, 5 cm x 2,5 cm, placé en haut à gauche côté cœur, Thermocollé,
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Bretelles avec élastique et boucles plastiques
- Réglage taille par bouton
- Aucune partie métallique
- Norme de haute visibilité EN 471(classe 2)
- Norme de protection contre les intempéries EN 343
- Taille S à XXXL – 3 entre-jambes possibles

VESTE HAUTE VISIBILITE classe II (suivant modèle photo)

- 60 % polyester – 40 % coton - 290 g/m² minimum
- Couleur Rouge fluo/gris Matériau fluo : poly/coton 280 g/m² mini.
- Bandes rétro réfléchissantes- microbille, haute teneur au lavage
- Logo Ville de Maromme thermocollé aux couleurs,
 - en haut à gauche côté cœur : 5 cm x 2,5 cm
 - au dos : 25 cm x 13 cm
- Fermeture centrale par glissière et pressions
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Norme de haute visibilité EN 471 (classe 2)
- Norme de protection contre les intempéries EN 343
- Taille S à XXXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

LOT N°3 : VETEMENTS DE CUISINE – ENTRETIEN et CRECHES

IDENTIFICATION DES VETEMENTS

Les lots n°1,2, 3 et 4 comporteront des broderies et/ou des logos thermocollés.

- Broderie
 - Thermocollage
 - Plusieurs bons à tirer seront à fournir pour les broderies et logos qui sont compris dans le prix des vêtements. **En aucun, ils ne feront l'objet d'une majoration du prix.**
- Afin de réaliser les maquettes, vous pouvez télécharger les logos en couleur sur le site de Ville de Maromme.

A - BRODERIE

La taille du texte des broderies sera au maximum de 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur à poser sur les :

- vestes, blousons, blouses : côté cœur
- pantalon, poche cuisse droite.

B - THERMOCOLLAGE

Un logo thermocollé sera mis au dos des vêtements extérieurs imperméables, des polos et sweat shirts. La couleur est déterminée en fonction du vêtement.

Des flocages de :

- 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
- 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos

VESTE DE CUISINE (suivant modèle photo)

- Tissu sergé 65 % polyester 35 % Coton
- Coloris blanc avec liserets noir
- Col officier
- Fermeture asymétrique par boutons cousus
- Œillets d'aération
- Manches longues avec découpes bas de manches
- Poche poitrine
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, placée en haut à gauche côté cœur, 5 cm x 2,5cm
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille M à XXXL (38 au 58)



**Pour tous les pantalons de cuisine : Entre-jambes 70 à 90 cm
Bon à tirer pour broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

PANTALON DE CUISINE (suivant modèle photo)

- Tissu sergé 65 % polyester 35 % Coton
- Coloris blanc ou pied de poule
- Ceinture à passants et élastique
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, placée en haut cuisse gauche, 5 cm x 2,5cm,
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille M à XXXL
- 3 entre-jambes disponibles

**TABLIER DE CUISINE** (suivant modèle photo)

- Tissu 65 % polyester 35 % Coton
- Tablier Noir avec liseret blanc
- Sans bavette
- Sans Logo
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Largeur 100 cm longueur 90 cm

**TEE SHIRT** (pas de modèle photo)

- Tissu 100 % coton
- 190g / m² - coton Jersey, lavage à 60°, Garanti 50 lavages minimum.
- Coloris gris et/ou blanc
- Col rond et/ou col "V", Manches courtes
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, placée en haut à gauche
- Taille S à XXXL

BLOUSE FEMME (suivant modèle photo)

- Fermeture à pression, ceinture, 2 poches, manches longues modifiables avec pattes de réglage et col uni,
- 35 % polyester, 65 % coton, 160 g/m²
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, placée en haut à gauche côté cœur, 5 cm x 2,5cm
- Garanti 50 lavages minimum
- 2 modèles identiques :
 - a/ vert pâle
 - b/ blanc
- Grand teint
- Taille 0 à 6 – longueur : 105 cm



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour Broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits

LOT N° 4 - VETEMENTS "SPORTSWEAR"

IDENTIFICATION DES VETEMENTS

Les lots n°1,2, 3 et 4 comporteront des broderies et/ou des logos thermocollés.

- Broderie
 - Thermocollage
 - Plusieurs bons à tirer seront à fournir pour les broderies et logos qui sont compris dans le prix des vêtements. **En aucun, ils ne feront l'objet d'une majoration du prix.**
- Afin de réaliser les maquettes, vous pouvez télécharger les logos en couleur sur le site de Ville de Maromme.

A - BRODERIE

La taille du texte des broderies sera au maximum de 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur à poser sur les :

- vestes, blousons, blouses : côté cœur
- pantalon, poche cuisse droite.

B - THERMOCOLLAGE

Un logo thermocollé sera mis au dos des vêtements extérieurs imperméables, des polos et sweat shirts. La couleur est déterminée en fonction du vêtement.

Des flocages de :

- 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
- 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos

PANTALON HOMME STYLE BATTLE : (suivant modèles photos)

Entre-jambe 80 à 90 cm

- Coupe multi poches :
- Poches biais devant, 3 poches côté à rabat boutonnées (2 à soufflet et 1 plate), 2 poches dos à rabat boutonné
- Ceinture à passant, Braguette zippée cachée
- Coloris: Camel
- 60 % coton - 40 % polyester, 225 g/m²
- Broderie du Logo Ville de Maromme aux couleurs, placée en haut cuisse gauche, 5 cm x 2,5cm
- Garanti 50 lavages minimum
- Taille M à XXXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour Broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

VESTE SWEAT SHIRT : (suivant modèle photo)

- Veste zippée devant sur col montant
- Poches côté
- 80 % coton 20% polyester
- Coloris : Noir
- 2 Logos Ville de Maromme, couleur Orange, thermocollé
 - .1 sur poitrine : 5 cm x 2.5 cm environ
 - .1 au dos : 25 cm x 13 cm environ
- Garanti 50 lavages minimum
- Taille S à XXXL

**POLO** : (suivant modèle photo)

- Polo en maille piquée
- Manches courtes
- 100 % coton épais
- Patte avec 2 boutons
- Cotes unies au col et au bas des manches
- Base droite avec fente sur les côtés, intérieur chevron
- Coloris à définir : Orange.
- Broderie du Logo Ville de Maromme, couleur Noir
 - .1 sur poitrine : 5 cm x 2.5 cm environ
 - .1 au dos : 25 cm x 13 cm environ
- Garanti 50 lavages minimum
- Taille M à XXL



**Pour tous les pantalons, cottes et combinaisons, salopettes : Entre-jambes 80 à 90 cm
Bon à tirer pour Broderies et thermocollage sans supplément de prix**

Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

LOT N° 5 : CHAUSSURES DE SECURITE ET DE VILLE (suivant modèles photo)**CHAUSSURES DE SECURITE modèle classique**

- Type sécurité
- 2 modèles :
 - Chaussure haute (type brodequin)
 - Chaussure basse
- Coloris à définir suivant échantillons (noir, marron ou autre)
- Matière cuir pigmenté hydrofuge
- Fermeture par lacet
- Semelle lavable, antistatique, polyuréthane double densité
- Conforme aux normes EN S3 ISO 20345 2004 SRC S3 extérieur
- Semelle anti-perforation et embout coque de sécurité en composite
- Coquille perforée
- Semelle antidérapante résistante aux hydrocarbures
- Système d'absorption d'énergie dans le talon
- Antichoc
- Laçage rapide
- Pointure 36 au 50
- Antistatique non magnétique

**CHAUSSURES DE SECURITE modèle sport**

- Type sécurité
- Modèle sport ou équivalent
- Coloris à définir suivant échantillons
- Tige dessus cuir et col toile
- Semelle lavable, antistatique, polyuréthane double densité
- Conforme aux normes EN S3 ISO 20345
- Semelle anti-perforation et embout coque de sécurité en composite
- Semelle antidérapante résistante aux hydrocarbures
- Système d'absorption d'énergie dans le talon
- Antichoc
- Laçage rapide
- Pointure 36 au 50
- Antistatique non magnétique



Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits

CHAUSSURES DE SECURITE modèle randonnée

- Type sécurité
- 2 modèles :
 - Chaussure haute (style randonnée)
 - Chaussure bas (style randonnée)
- Coloris à définir suivant échantillons
- Matière en croûte velours,
- Semelle lavable, antistatique S3
- Conforme aux normes ISO 20345 SRC
- Semelle anti-perforation et embout coque de sécurité en composite
- Semelle antidérapante résistante aux hydrocarbures
- Système d'absorption d'énergie dans le talon
- Antichoc
- Laçage rapide
- Pointure 36 au 50
- Antistatique non magnétique

**BOTTES PVC** (pas de modèle photo)

- Type sécurité en caoutchouc nitrile
- Tige haute, verte ou marron et semelle noire antidérapante
- Embout et semelle en composite anti-perforation
- Résistance aux acides et bases faiblement concentrés (fumier, produits chimiques)
- Conforme aux normes EN 345 S3 et EN 345
- Pointure 36 à 50
- Antistatique non magnétique

CHAUSSURES VILLE HOMME

- ✓ **CHAUSSURE DE SECURITE**
Norme EN 345 – EN 346
- Cuir (coloris à définir), doublé cuir
- Semelle intérieure cuir
- Semelle de marche en gomme souple et antidérapante
- Semelle anti-perforation
- Embout coque de sécurité en acier traité
- Pointure 36 au 50



Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits

LOT N° 6 : CHAUSSURES ALIMENTAIRES**BOTTES ALIMENTAIRES PVC**

- Coloris blanc
- Conforme aux normes EN 347 S2
- Semelle anti-glisse
- Bottes résistantes aux acides, graisses et divers produits chimiques
- Pointure 36 au 50
- Antistatique non magnétique

**CHAUSSURES ALIMENTAIRES**

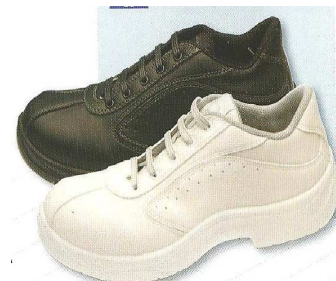
- Modèle chaussure basse type mocassin
- Coloris blanc
- EN 345 S2 et EN 346
- Tige en cuir lisse
- Semelle de propreté lavable, antistatique non magnétique
- Pointure 36 au 50

**SABOTS**

- Modèle avec ou sans bride de maintien arrière ajustable
- Coloris blanc
- EN 345 S2 et EN 346
- Semelle extérieure PU ultralégère antistatique non magnétique
- Semelle intérieure cuir
- Dessus cuir perforé pour une aération complète du pied
- Pointure 36 au 46

**CHAUSSURE DE SECURITE A LACETS**

- S.2 – coquille et traitement anti-humidité
- Dessus en microfibre résistante et respirante
- Perforations latérales
- Coquille composite légère
- Doublure anti-bactérienne à effet permanent
- Semelle PU monodensité, antidérapante
- Coloris blanc
- Pointures 36 à 50



Toute ressemblance ou similitude avec des produits existants en catalogue n'est que fortuite et n'engage en rien la collectivité vis-à-vis d'éventuels fabricants ou distributeurs ayant publié leurs produits.

ARTICLE 12 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 58 du Code des Marchés Publics. Le critère de choix retenu sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères de jugement seront valables pour chacun des lots. Ils seront classés dans l'ordre décroissant suivant et pondérés comme suit :

❖ **La valeur technique de l'offre : 50 %**

- ✓ 30 % : Analyse qualitative : fiches techniques, nuancier tissus et éventuellement échantillons [qualité matière, caractère innovant, performances en matière de protection de l'environnement, garantie)
- ✓ 10 % : Respect du cahier des charges
- ✓ 10 % : Respect des normes demandées

❖ **Le prix : 40 %**

❖ **Les délais de livraison et de réassort : 10 %**

Ces critères s'appliquent individuellement à chaque lot.

ARTICLE 13 - MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : secretariat-general@ville-maromme.fr
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://www.publicatur.fr>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME

➤ Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :
www.ville-maromme.fr (rubrique **Marchés publics**)
sur le site : <https://www.publicatur.fr>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :
.Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres sur support papier :

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE MAROMME
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX**

aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

le 27 avril 2012 à 16 h 00

L'enveloppe comportera la mention suivante :

Offre pour : *Fourniture de vêtements de travail et chaussures de sécurité*
LOT N°

- **Dématérialisation :**

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://www.publicatur.fr>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans le présent Règlement de consultation. Elle doit parvenir à destination **avant le 27 avril 2012 à 16 h.**

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Conformément aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2, téléchargeables gratuitement.

Les pièces constitutives du marché (par ordre de priorité décroissante) sont les suivantes:

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC 6, NOTI 2
- Attestation URSSAF
- Références requises relatives à la capacité professionnelle :

La capacité économique et financière du candidat :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT global réalisé au cours des trois derniers exercices (sauf pour les entreprises nouvellement créées).

La capacité technique du candidat :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
 - Une déclaration indiquant, les matériel et équipements techniques dont le candidat dispose
 - Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains dont le candidat dispose pour assurer la prestation.
 - Une liste de références des prestations, durée similaire, récente, chiffrée et datée (3 dernières années)
- Extrait K bis.
 - Attestation d'assurance en cours de validité.
 - R.I.B ou R.I.P.
 - Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), paraphé, signé.
 - L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
 - Mémoire technique (Fiches techniques des produits)
 - Nuancier tissus et couleurs

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront exprimer leur demande par écrit (la télécopie et le mail sont acceptés). Ils pourront s'adresser à :

- **Pour les renseignements d'ordre administratif : M. JAFFRE, Directeur Général des Services**

Tél. : 02 32 82 22 00

Fax : 02 32 82 22 28

Adresse électronique : nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

- **Pour les renseignements d'ordre technique : M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 36 40

Fax : 02 32 82 36 41

Adresse électronique : serv-techniques@ville-maromme.fr

LANGUE UTILISEE : Les offres seront rédigées en français.

UNITE MONETAIRE : Le marché sera conclu en Euro.

ARTICLE 14 – DEROGATION AU CCAG FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

L'article 7 "*Résiliation*" du présent CCAP déroge au Chapitre 5 du CCAG – FCS.

L'article 5, paragraphe "*Modalités et conditions*" du présent CCAP déroge à l'article 14 du CCAG – FCS.

Visa de l'Opérateur Economique.
(après avoir paraphé toutes les pages)